

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 mai 2019

**N°60/05/2019 : RENOUVELLEMENT DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE 2019-2029
- CONVENTION AVEC L'ETAT**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 20 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 mai 2019.

Présents : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Bernard PECOUC, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Georges DARUL, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCC, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

Représentés : 10

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Christian PEREZ à Jean Martial DEJEAN, Annie GUILLOT à Philippe FRANCOIS, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Jean-Michel MUSCATELLI à Georges DARUL, Laura NICOLAS à Quentin SUCAU, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Thierry VIALON

**Madame Monique VALAT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le ministère de la Culture coordonne depuis 1985, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label « Ville ou Pays d'art et d'histoire ».

Signée en 1998, la convention « Ville d'art et d'histoire » de Montauban doit être, à la demande de l'Etat (Ministère de la Culture, Direction des Patrimoines), réactualisée au regard des évolutions nationales et locales.

Après la réalisation d'un bilan quantitatif et qualitatif qui a permis d'apprécier les actions menées en terme de qualité urbaine, architecturale et paysagère, ainsi que les actions de sensibilisation conduites auprès des différents publics (habitants, jeune public, touristes), une nouvelle convention a été rédigée, engageant la Ville et l'Etat pour les dix prochaines années.

Cette convention définit les nouveaux objectifs à atteindre dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire ainsi que les moyens mis en œuvre pour les mener à bien.

Les objectifs prioritaires inscrits dans la convention sont les suivants :

- Bien articuler mutation urbaine, protection et mise en valeur du patrimoine ;
- Renouveler la connaissance du patrimoine sur les territoires urbains et ruraux de la commune ;
- Favoriser la compréhension de leur environnement quotidien par les habitants et les impliquer davantage dans la valorisation de la ville ;
- Elargir le champ culturel aux domaines de la solidarité, social, santé/sport, pour un meilleur accueil des publics dits « empêchés » ;
- Favoriser les séjours touristiques dans la ville ;
- Mettre en réseau les différents acteurs et partenaires ;
- Ouvrir le champ d'intervention sur les territoires ruraux de la commune.

Le label « ville ou pays d'art et d'histoire » permet d'obtenir des financements de la DRAC à hauteur de 30 000 € (10 000 € par an pendant 3 ans) portant sur :

- dotation d'outils pédagogiques,
- édition de documents de présentation de la ville et de communication, non vendus et édités selon la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire,
- étude du patrimoine du Grand Montauban.

Par ce label, la ville peut obtenir un soutien de projets spécifiques (participation à des salons, projets de signalétique, publication de plaquettes monographiques ou thématiques...)

La signature de la convention avec le Préfet de Tarn-et-Garonne sera organisée ultérieurement, après la session de juin du Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer la convention de renouvellement du label Ville d'Art et d'Histoire pour la période 2019-2029.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 MAI 2019

De sa publication et/ou affichage le :

23 MAI 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 mai 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

